

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 septembre 2009

L'an deux mille neuf, le quatorze septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de SAUVETERRE DE GUYENNE s'est réuni, en séance ordinaire, au lieu habituel de ses séances sous la présidence de **Monsieur Yves d'Amécourt**, Maire.

Présents : M. Yves **d'Amécourt**, M. Benoît **Puud**, M. Patrick **Barrière**, Mme Sandrine **Combefreyroux**, M. Pierre **Tomada**, M. Philippe **Laveix**, Adjoint, M. Rémi **Ballarin**, M. Gilles **Bussac**, Mme Ghislaine **Curoy**, Mme Sandrine **Dèche** M. Luc **Hérault**, M. Guy **Latorre** Mme Marie-José **Lawther**, M. Claude **Lumeau**, M. Serge **Maurin**, Mme Françoise **Mery**, Mme Sylvie **Panchout**, Mme Annette **Quebec**, M. Jean-Paul **Souan**.

Absents ou excusés :

Monsieur le Maire ouvre la séance et demande si tous les conseillers ont reçu le compte-rendu de la séance du 6 juillet 2009 et si des remarques sont à formuler.

En réponse à la remarque de Monsieur le Maire « d'imaginer ce que serait Sauveterre si chaque voisin d'une installation industrielle ou commerciale demandait qu'une partie de la taxe professionnelle acquittée par l'entrepreneur soit réaffectée dans le voisinage avec une ligne budgétaire dédiée... », Monsieur Bussac tient à mettre en évidence le caractère exceptionnel de cette demande émanant du voisinage d'un site industriel classé SEVESO 2, ce qui n'a rien de commun avec les installations industrielles connues sur le territoire de la commune.

Aucune autre remarque n'étant faite, le compte-rendu est adopté par 19 voix pour.

Madame Sylvie Panchout est désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour :

Points à ajouter à l'ordre du jour :

- **Eclairage du stade : devis**
- **Défense incendie : bâtiments communaux : devis extincteurs**
- **Devis lettrage bus et véhicules communaux**
- **Point sur la procédure de révision du POS valant PLU**
- **Conseil Régional : Mise en œuvre du nouveau Plan bastide**
- **CCPSG : constitution de la Commission Intercommunale des impôts directs**
- **Syndicat Intercommunal mixte d'Aménagement des eaux des bassins versants de l'Engranne et de la Gamage - Avis du Conseil Municipal sur la demande d'adhésion de la commune de Gornac**
- **Audit contrats assurance communaux**

ORDRE DU JOUR :**1. Projet d'aménagement de la mairie****➤ Compte rendu de la première réunion de la commission**

Madame Lawther rend compte des discussions tenues lors de la première réunion de la commission d'Aménagement de la mairie.

La réflexion a porté sur plusieurs axes :

- Le volume – Compte-tenu des structures actuelles et des contraintes réglementaires, cette configuration a été bien pensée – Le seul bémol reste l'emprise du monte-personne qui « cannibalise » l'accueil mais après moult réflexions, il paraît difficile de le positionner différemment.
- Qualités énergétiques - le Siphem – Maison de l'Habitat – a réalisé un bilan thermique du bâtiment et une étude de travaux tendant à diviser par 4 la facture énergétique. Monsieur Douce, architecte maître d'œuvre, émet quelques réserves cependant considérant la part d'inconnu qui demeure sur le bâti ancien de la mairie – difficultés d'investigations en raison de doublage de murs et de plafonds non remaniés depuis près de 25 ans. – Monsieur Larmandieu a également fait remarquer qu'il serait souhaitable de scinder les dispositifs de chauffage/eau chaude de la mairie et des gîtes.
- Qualités d'organisation – L'aménagement du poste d'accueil est le plus délicat compte-tenu de la diversité des missions assurées – c'est l'occasion de faire évoluer ce poste et il est décidé d'effectuer une analyse des missions de l'agent d'accueil pour optimiser le service.

Salle de mariage/salle d'expo : sera dotée de mobilier fonctionnel et polyvalent – salle conseil et salle de conférence pourraient rester à l'étage.

Innovation – un local fonctionnel dédié aux archives et la mise en place d'une nouvelle méthode de travail pour limiter le stockage de papiers - notamment une « gestion électronique des documents » permettant de classer et de partager l'information de manière rapide et efficace. Madame Lawther évoque les conditions actuelles de classement et d'archivage archaïques et le manque cruel de place. Les archives « mortes » de la mairie sont conservées dans des conditions hallucinantes et sont à l'état d'abandon manifeste depuis de longues années - Le local dédié aux archives vivantes est saturé.

L'espace de réunions tend à diminuer – Néanmoins, le « Relais des services publics » (CCPSG), la future maison des associations et de la culture (actuel point d'information SI), la maison des Amis de la Bastide (actuelle bibliothèque) auxquels s'ajoute la salle des fêtes - offriront suffisamment d'espaces de réunion. Sans omettre la salle des mariages dans le prolongement de l'accueil de la mairie -

La création de locaux adéquats : Espace traiteur à proximité des arcades - Local entretien et poubelles – Local de repos et tisanerie imposés par le Code du Travail –

Une mutualisation des moyens avec l'intégration des locaux de l'office de tourisme dans le même immeuble.

Madame Lawther souligne la nécessité de moderniser cette mairie et voudrait qu'elle devienne un pôle d'excellence en la matière.

➤ **Désignation de bureau de contrôle technique**

Une consultation a été engagée pour la désignation d'un bureau de contrôle technique dans le cadre de l'opération de restructuration des locaux de la mairie – 3 offres ont été remises :

BUREAUX	HT	TTC
APAVE	4 620.00	5 525.52
VERITAS	7 020.00	8 395.92
QUALICONSULT	6 350.00	7 594.60

Vu l'analyse des offres rendue par Monsieur Douce, maître d'œuvre, il est décidé par 19 voix pour de missionner l'APAVE pour un cout de 4 620,00 HT 5525,52 TTC –

2. EGLISE DE PUCH

➤ **Réfection de l'ensemble des plafonds plâtre**

Sur proposition de Monsieur le Maire, il est décidé de réparer les plafonds de plâtre de l'église de Puch afin de sécuriser son utilisation.

Deux entreprises ont été consultées.

PRIX HORS TAXE		
Entreprises	entrée , chœur, sacristie	réfection ENSEMBLE platre sacristie
BIASINI	2 871.50 €	
LASSERE	3 577.00 €	8 050.00 €

Il est décidé par 19 voix pour de retenir l'offre de l'entreprise Biasini.

Sur proposition de Monsieur el Maire, il est également décidé d'entreprendre des travaux dans les églises de Saint Romain et de Saint Léger pour qu'elles puissent être utilisées ; il sera demandé à la paroisse d'y faire office au même titre que dans les autres églises du secteur paroissial, le samedi soir, de manière tournante.

3. POINT SUR LA RENTREE SCOLAIRE

➤ **Effectifs des écoles communales – Organisation des services scolaire et périscolaire - Renouvellement équipement mobilier – Travaux d'été –**

Madame Combefreyroux rend compte de la rentrée scolaire 2009.

EFFECTIF SCOLAIRE - rentrée 2009

	ECOLE	cantine	en %				
MATERNELLE	83	66	79.52%				
ELEMENTAIRE	189	162	85.71%	1er service	70	2ème service	92
Effectif total	272	228	83.82%				

Des équipements mobiliers ont été achetés pour l'école élémentaire ainsi que pour le service de restauration scolaire de l'école élémentaire. Des tableaux, cédés par le Collège, ont également été installés dans plusieurs salles de classe.

Equipements mobiliers - rentrée 2009

cantine	2 021.00 €	2 417.12 €
Lot de 24 chaises	1 253.00 €	1 498.59 €
6 tables	768.00 €	918.53 €
écoles	629.00 €	752.28 €
Bureau direction	357.00 €	426.97 €
vitrine extérieure	272.00 €	325.31 €

Les services se sont mis en place Pas de modification importante à signaler dans leur organisation.

➤ **Restauration collective - Information sur l'attribution du marché 2009/2010**

A la suite de la consultation annuelle lancée pour le renouvellement du marché de restauration au titre de l'année scolaire 2009/2010, le CCAS a retenu un nouveau prestataire - la société SRA Ansamble sise à Artigues. Cette société, implantée sur plusieurs communes proches, assure également le service de restauration de la maison de retraite de l'Entre-deux-Mers. L'offre de la société Ansamble, mieux disante, intègre en outre la fourniture du pain, jusque là à la charge du CCAS, tout en maintenant l'approvisionnement auprès des boulangers locaux, ce qui représente une économie pour le CCAS de 10 530 €. Le CCAS a donc retenu la société ANSAMBLE.

Les tarifs sont les suivants

	maternelle	élémentaire	clsh	adulte	RPA
PU ttc	1.94 €	2.14 €	2.14 €	2.78 €	2.78 €
Quantité prévisionnelle	7672	21235	6500	1918	9125
Coût total prévisionnel	14 892.89 €	45 411.05 €	13 900.25 €	5 326.09 €	25 339.21 €

4. Association des Amis de la Bastide - Projet de « festival de Musique »

Madame Geneviève Raba-Camu propose d'organiser dans le cadre de l'association des Amis de la Bastide, un Festival de musique d'un autre style – ce festival présenterait tant au grand public qu'aux enfants des écoles, des spectacles de qualité mettant en scène des groupes musicaux variés dont les répertoires s'étendent du Moyen âge jusqu'à l'époque moderne – La première édition programmée pour les 25, 26 et 27 juin 2010 sur le thème de la musique baroque prévoit quatre concerts dans les églises communales, une fête baroque avec les enfants des écoles communales de la Communauté de communes, des masters-class de chants et d'instruments de musique, un cinésité. Monsieur le Maire présente le plan de financement qui s'équilibre à la somme de 26 657,00 € et prévoit 7 750,00 € de contributions des participants, 16 420 € de subventions publiques dont :

- Direction Régionale des Affaires Culturelles	3 480,00 €
- Conseil Régional d'Aquitaine	3 480,00 €
- Conseil Général de la Gironde	3 580,00 €
- Communes intéressées par le projet scolaire	2 500,00 €
- Commune de Sauveterre de Guyenne	3 480,00 €
- autres partenaires privés et sponsors	2 500,00 €

A la demande de Monsieur Bussac, Monsieur le Maire confirme que ce genre de manifestation intéresse tant un public d'initiés que de profanes. Monsieur le Maire soutient cet initiative d'un autre style qui permet de faire découvrir notre région, d'animer nos églises romanes ; ce genre de manifestation n'existe pas forcément dans la région.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal émet un avis favorable à ce projet de manifestation par 18 voix pour – un conseiller municipal ayant choisi de s'abstenir - et s'engage à participer pour un montant de 3 480,00 €.

Monsieur le Maire salut et encourage les porteurs de ce projet d'animations pour lesquels on perçoit une grande motivation. Il note, en outre, que ce festival permettra d'utiliser les 4 églises de la commune (églises pour lesquelles la commune a lourdement investi). Enfin, il précise que la taxe de séjour a été mise en place sur le territoire et que le produit de cette taxe doit servir à financer des projets comme ce festival, dont l'un des objectifs est d'attirer sur le territoire des touristes qui vont y séjourner plusieurs jours. C'est pour cette raison qu'il a conseillé aux porteurs du projet de le présenter à la Communauté des Communes.

5. Publication du Registre de la Jurade de Sauveterre 1651-1677

➤ Lancement de la souscription

Monsieur le Maire présente le projet de convention à signer avec l'Association des Amis de la Bastide et les Editions de l'Entre-deux-Mers pour la publication du registre de la Jurade.

Projet de convention d'Edition

Entre les soussignés :

La Ville de Sauveterre-de-Guyenne
Représentée par son maire, M. Yves d'Amécourt

L'Association Les Amis de la Bastide
ayant son siège social à la mairie de Sauveterre de Guyenne
représentée par M. Jean-Claude Tillier, son président

Les Éditions de l'Entre-deux-Mers,
Association loi de 1901
Enregistrée en préfecture de Gironde sous le n° 5/04835
n° Siret : 437 801 178 00025
ayant son siège social 9 le Bourg à Saint-Quentin de Baron
représentées par Bernard Larrieu, son président

IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 : Objet

L'objet de la présente convention est l'édition par les trois parties, dans le second semestre de l'année 2009, de l'ouvrage *Registre de la Jurade de Sauveterre de Guyenne*, à partir du manuscrit original transcrit par Jean-Claude Huguet et Valérie Larock.

Article 2 : Propriété des textes et images et apparition des trois parties sur l'ouvrage

L'Association des Amis de la Bastide garantit qu'elle détient la propriété intellectuelle des textes publiés et qu'elle détient les droits des images devant illustrer les textes ou bien qu'elle a obtenu, de leurs propriétaires, l'autorisation de les publier.

Les noms des trois parties apparaîtront conjointement sur la couverture ou la 4^{ème} de couverture de l'ouvrage et en page de faux-titres, leurs noms et coordonnées au revers de la première page ou sur les rabats.

La quatrième de couverture de l'ouvrage portera l'ISBN et le code barre des Editions de l'Entre-deux-Mers, afin de permettre sa diffusion en librairie.

Article 3 : Réalisation de l'ouvrage

Les Éditions de l'Entre-deux-Mers réaliseront ou feront réaliser la maquette graphique, puis informatique, de cet ouvrage, en accord avec les deux autres partenaires de la convention. Cet ouvrage comptera 350 à 400 pages environ, imprimé en une couleur, sous couverture cartonnée recouverte d'une jaquette en quadrichromie.

Les Editions de l'Entre-deux-Mers feront ensuite imprimer cet ouvrage qui figurera à leur catalogue, dans le cadre de leur collection *Archives et Chroniques de l'Entre-deux-Mers*.

Article 3 : Financement de l'ouvrage

Les Editions de l'Entre-deux-Mers éditeront dans l'été 2009 un bulletin de souscription de quatre pages (A4 plié imprimé recto-verso), qui sera diffusé localement par les Amis de la Bastide et la Municipalité de Sauveterre.

Les Editions de l'Entre-deux-Mers seront les destinataires des chèques de cette souscription, qui est fixée à 19 euros, pour un prix public de 29 euros. Cette souscription servira à financer partie ou totalité, selon son succès, des frais d'édition. Un état hebdomadaire de l'évolution de la souscription sera tenu par les Editions de l'Entre-deux-Mers, et transmis aux partenaires de la convention. L'amortissement des frais d'édition des 700 exemplaires de l'ouvrage est estimé, se situer dans une fourchette de 400 à 525 souscriptions.

Pour le complément, s'il y a lieu, des frais d'édition des 700 exemplaires, la ville de Sauveterre apportera aux Editions de l'Entre-deux-Mers, dès le livre imprimé, la somme correspondant à la différence entre le total de la somme obtenue par cette souscription et le total des frais d'édition. Cette subvention est de l'entière responsabilité de la commune qui en fait son affaire. Elle sera apportée en totalité par la commune et/ou complétée par des mécénats hors préachat de livres réalisés par des donateurs et/ou entreprises privées.

La liste des souscripteurs sera imprimée dans l'ouvrage. La commune de Sauveterre pourra demander que soit réservée une page pour chacun des mécènes d'une certaine importance.

Article 4 : Montant du tirage, partage des stocks

Il sera imprimé 700 exemplaires destinés à la diffusion locale. Les auteurs de la transcription, Jean-Claude Huguet et Valérie Larock, les mécènes ayant apporté une contribution au financement de cet ouvrage, les souscripteurs, le dépôt légal seront livrés dès l'impression de l'ouvrage. Cent exemplaires seront réservés, hors commerce, à la municipalité de Sauveterre.

Les Amis de la Bastide seront les destinataires du stock restant, qu'ils conserveront où bon leur semblera, à charge pour eux de continuer la vente de ce solde restant des 700 ouvrages, à leur bénéfice. Les Amis de la Bastide tiendront un compte précis des recettes des ventes qui apparaîtront en clair dans les comptes de l'association.

Dans le cadre des cent supplémentaires portés par l'imprimeur sur son devis, il sera imprimé 100 ou 150 exemplaires de plus que les 700 exemplaires initiaux, qui seront destinés aux Editions de l'Entre-deux-Mers et imprimés à ses frais. Ces exemplaires seront conservés et vendus à leur bénéfice par les Editions de l'Entre-deux-Mers.

Article 5 : Prix et diffusion de l'ouvrage

Le solde des 700 exemplaires qui sera commercialisé par les Amis de la Bastide après la remise de leurs livres à la municipalité de Sauveterre, aux auteurs, mécènes et souscripteurs, aussi bien que les 100 ou 150 exemplaires revenant aux Editions de l'Entre-deux-Mers, seront vendus 29 euros TTC l'ouvrage (prix public à l'unité).

Tous les livres portant sur la couverture l'ISBN des Editions de l'Entre-deux-Mers, elles en effectueront le dépôt légal auprès de la BNF et feront inscrire l'ouvrage sur la base nationale ELECTRE.

Avec leurs exemplaires propres, les Editions de l'Entre-deux-mers assureront la diffusion en librairie, en Aquitaine et en France, par le biais de leur diffuseur aquitain SOBODI, 2 chemin du Solarium, à Gradignan, 33172, et de leur distributeur national SOLEIL DIFFUSION, 23 rue de Fleurus, à Paris, 75006, ainsi que les ventes découlant de l'inscription de l'ouvrage à leur catalogue ou sur leur site.

Les ouvrages pourront être également vendus par les Amis de la Bastide ou par les Editions de l'Entre-deux-Mers hors du circuit librairie, à une clientèle privée, lors de manifestations organisées par l'une ou l'autre partie (expositions, conférences, salons) ou dans leurs locaux.

Article 6 : Étendue de la convention

Les conditions de cette convention entre la Ville de Sauveterre-de-Guyenne, l'Association des Amis de la Bastide et les Éditions de l'Entre-deux-Mers sont propres à ce premier projet d'édition, tel que décrit ci-dessus, jusqu'à épuisement des stocks.

Il n'engage pas les deux parties quant aux conditions d'une réédition ultérieure de l'ouvrage.

Article 7 : Attribution de compétence

Pour tout litige né de l'interprétation ou de l'exécution du présent contrat, il est fait attribution expresse de juridiction aux tribunaux compétents de Bordeaux.

Le

Pour la Ville de Sauveterre-de-Guyenne
M. Yves d'Amécourt, maire

Pour l'Association des Amis de la Bastide
M. Jean-Claude Tillier, président

Pour les Éditions de l'Entre-deux-Mers

M. Bernard Larrieu, président.

Le coût de la publication est d'environ 10 000 € - La commune prendra à sa charge, en la forme d'une subvention, la différence entre le total des frais d'édition et le total de la somme obtenue par souscriptions. Cette subvention est de l'entière responsabilité de la commune qui en fait son affaire. Elle sera apportée en totalité par la commune et/ou complétée par des mécénats hors préachat de livres réalisés par des donateurs et/ou entreprises privées. Monsieur le Maire rappelle que la participation financière de TIGF est dorénavant et déjà acquise.

Après échanges de vues, le Conseil Municipal par 19 voix pour, donne son accord sur la rédaction du bulletin de souscription et autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'édition.

La publication de cette transcription du registre de la Jurade de 1651-1677 – don de François Bouïre de Beauvallon descendant d'un des jurats de Sauveterre à la commune en 1884 – serait l'occasion d'organiser ce 14 novembre prochain, un petit évènement afin de remercier la famille de Beauvallon. Monsieur le Maire propose ainsi, avec l'association des Amis de la Bastide, de baptiser du nom de « Louis Bouïre de Monnier de Beauvallon », fondateur de l'association des Amis de la Bastide, le rué qui fait le pourtour de sa maison familiale (partie du rué René Cassin) - Ce serait l'occasion de prévoir également la visite du vitrail et des boiseries du chœur de l'église Notre Dame offerts par François et Léon de Beauvallon et de prévoir une exposition sur l'histoire de la famille de Beauvallon à Sauveterre de Guyenne. Une lettre sera écrite à Madame de Beauvallon en ce sens afin de recueillir son avis et son accord pour cette manifestation.

6. Trophées Agenda 21 du Conseil Général

➤ Candidature de la commune à l'édition 2009

L'**Agenda 21** (ou **Action 21**) est un plan d'action pour le XXI^e siècle adopté par 173 chefs d'État lors du sommet de la Terre, à Rio, en 1992 - Avec ses 40 chapitres, ce plan d'action décrit les secteurs où le développement durable doit s'appliquer dans le cadre des collectivités territoriales. Il formule des recommandations dans des domaines aussi variés que :

- la pauvreté.
- la santé ;
- le logement ;
- la pollution de l'air ;
- la gestion des mers, des forêts et des montagnes ;
- la désertification ;
- la gestion des ressources en eau et de l'assainissement ;
- la gestion de l'agriculture ;
- la gestion des déchets

(extrait <http://fr.wikipedia.org>)

L'Agenda 21 se décline dans tous les pays du monde – Chaque année le Conseil Général de la Gironde organise « Les trophées Agenda 21 » - Sont éligibles l'ensemble des actions entrant dans le champ du Développement Durable.

Les dossiers sont à déposer avant le 25 septembre auprès de la Mission Agenda 21 du Département - Chacun des Lauréats sera récompensé d'un prix de 1500 € ainsi que d'un trophée réalisé par un artiste girondin. La remise de prix aura lieu à la fin du mois d'octobre 2009.

Monsieur Paud informe le Conseil Municipal que la commune a mené une action entrant dans le champ du développement durable avec l'acquisition d'un véhicule utilitaire électrique. C'est à ce titre qu'il a pris l'initiative de présenter la candidature de la Commune de Sauveterre de Guyenne.

Le Conseil Municipal en prend acte.

7. CONVENTION PORTANT PROTOCOLE DE MISE EN ŒUVRE DE LA TELETRANSMISSION DES ACTES AU CONTROLE DE LEGALITE

Le Conseil municipal, par 19 voix pour, autorise Monsieur le Maire à mettre en œuvre la télétransmission des actes et de signer une convention portant protocole de mise en œuvre de la télétransmission des actes avec la Préfecture de la Gironde, service de l'Etat assurant le contrôle de légalité.

8. PANDEMIE GRIPPALE –

Monsieur Tomada présente au Conseil Municipal le « plan de continuité des services » communaux et du CCAS envisagé en cas de pandémie grippale.

La communauté de Communes assure le relais avec l'association des maires de France pour l'approvisionnement en dispositif de protection (masques et solutions hydro alcooliques).

9. RECENSEMENT 2009 DE LA POPULATION

L'Insee vient de porter à connaissance avant publication officielle les premiers résultats d'analyse à la suite de l'enquête de recensement effectuée ce mois de février. Monsieur le Maire présente un tableau comparatif avec les données du recensement de 2004.

COMPARATIF DONNEES INSEE

RECENSEMENT POPULATION

	2004	2009
Adresses d'habitations	811	909
Adresse collectives	25	18
Résidences principales	729	814
Logts vacants, secondaires, occasionnels	101	158
Total logements enquêtés	830	972
Total bulletins individuels	1629	1746
Fiches logements non enquêtés	21	8
Total logements d'habitation	851	980

COMMUNAUTES	2004	2009
Nombre	3	3
Nombre de personnes recensées	54	54
LOGEMENTS DANS L'ENCEINTE DES COMMUNAUTES		
Nombre de résidences principales	5	6
Nombre de personnes recensées	15	14

10. AVIS RECENSEMENT GENERAL AGRICULTURE 2010

Le ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche réalisent fin 2010, début 2011 un nouveau recensement de l'agriculture sur l'ensemble du territoire de la métropole, des départements et collectivités d'outre mer. Cette importante opération statistique a lieu tous les dix ans. Chaque agriculteur sera interrogé individuellement sur la structure de son exploitation, même si cette dernière est très petite. Une commission consultative communale devra être mise en place pour vérifier les listes constituées de divers fichiers administratifs et statistiques. Cette opération de vérification, dénommée Opération Source (synthèse opérationnelle des unités recensées par commune et à enquêter) sera effectuée en mairie entre le 1^{er} septembre 2009 et le 31 mars 2010. Cette opération de vérification a reçu le label d'Intérêt général et de qualité statistique du Conseil National de l'Information Statistique (CNIL) – elle est obligatoire.

Les modalités d'organisation seront communiquées ultérieurement par la Direction régionale de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt.

11. ADEME - attribution subvention véhicule électrique

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie vient de notifier l'attribution d'une subvention de 3 000 € pour l'acquisition du véhicule électrique.

Monsieur le Maire félicite Sophie Bréda pour la gestion de ce dossier.

12. SIPHEM

➤ Mise en place d'une nouvelle Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat (OPAH)

Maître LAVEIX informe le Conseil Municipal que la Maison de l'Habitat met en place une troisième Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) pour inciter à la restauration des centres bourgs Cette nouvelle OPAH de Développement Durable DD cible :

- au niveau technique et environnemental :

- La maîtrise des consommations d'énergie et le développement des énergies renouvelables
- La salubrité des logements notamment des systèmes d'assainissement

- au niveau social et sociétal :

- Le développement de l'offre de logements adaptés à la demande locale (coût du logement, de l'énergie et de l'eau)
- L'adaptation des logements au vieillissement ou à l'handicap
- L'amélioration et la mise aux normes des logements des propriétaires occupants
- L'adaptation de l'offre locative pour les jeunes

Ce dispositif est mis en place sur tout le territoire du SIPHEM et a été ratifié par l'ensemble des partenaires en juillet 2009. Il se déroulera sur une période de 3 ans avec la possibilité de renouvellement de deux années supplémentaires.

L'ADEME peut également être sollicitée dans le cadre des travaux tendant à réduire la consommation d'énergie.

13. MODIFICATION ECLAIRAGE DU STADE CLOSET

Parmi les mesures d'économie d'énergie, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de modifier le dispositif d'éclairage du stade du Closet. Il s'agit d'installer sur les 4 pylônes d'éclairage des boîtiers permettant de dissocier l'allumage de chaque pylône et de commander individuellement chaque projecteur. Il est également prévu de remplacer les platines très anciennes.

Le devis de travaux établi par la société Duplantier s'élève à 5 701,72 € HT (6 819,26 € TTC).

Cet investissement devrait générer des économies substantielles de consommation électrique et par conséquent s'autofinancer sur une année.

Le Conseil Municipal donne son accord par 19 voix pour et autorise Monsieur le Maire à prévoir l'ouverture des crédits au budget 2009.

14. DEFENSE INCENDIE : BATIMENTS COMMUNAUX DEVIS EXTINCTEURS

A la suite de la vérification des dispositifs de défense incendie des bâtiments communaux, sur proposition de Monsieur Tomada, le Conseil Municipal, par 19 voix pour, valide le devis d'achat d'extincteurs pour la somme de 1 516.65€ ht (1 813.91€ ttc).

15. DEVIS LETTRAGE BUS ET VEHICULES COMMUNAUX

Monsieur le Maire présente les maquettes de lettrage du bus scolaire proposées par la société Dubourg auto à Rauzan moyennant :

- lettrage + logo adhésif 1 couleur sur cotés bus 4100x610mm 380 € ht
- lettrage + logo adhésif plusieurs couleurs sur cotés bus 4100 x 610 mm..... 450 € ht

Après discussions, le Conseil Municipal décide de faire modifier la maquette. Un nouveau devis sera demandé en conséquence.

16. POINT SUR LA PROCEDURE DE REVISION DU POS VALANT PLU

Maître LAVEIX fait le point sur la procédure de révision du POS – La phase de concertation est en cours. Un questionnaire a été adressé par voie de distribution directe dans les boîtes aux lettres - Petite déception : 25 questionnaires ont été retournés en mairie. Monsieur Righi, principal du collège a accepté que le collège participe à cette réflexion – Il en est vivement remercié – 173 réponses de collégiens ont été enregistrées.

Maître Laveix rappelle que 2 axes d'étude ont été projetés :

- formes paysagères et urbaines
- les déplacements

Une première consultation a été lancée à la suite de laquelle cinq réponses ont été reçues concernant « les déplacements ».

Cependant Maître Laveix informe le Conseil Municipal que Madame Grandchamp, ingénieur territorial, va devoir s'absenter pour congés maternité et ne pourra pas achever la démarche de révision du PLU dans les temps – Néanmoins, un certain nombre d'entreprises du territoire attendent que le PLU soit approuvé pour engager des investissements. Le PLU doit impérativement être approuvé en juillet prochain. Il est par conséquent nécessaire de mettre tous les moyens en œuvre pour tenir les délais.

Après réflexions, les commissions Urbanisme et Développement Durable proposent d'engager un bureau d'étude qui devra reprendre le travail en cours et mener à bien la procédure de révision – Il est demandé à Madame GRANDCHAMP, de préparer et de soumettre à l'avis de la DDE avant le 30 septembre 2009, le cahier de charges intégrant l'ensemble des études en vue de lancer une nouvelle consultation de cabinet d'étude. Le délai de consultation devrait être d'environ 15 jours – Le cabinet pourrait être missionné dès la fin du mois d'octobre. En terme de coût, l'enveloppe sera forcément supérieure aux estimations prévues.

Monsieur Puaud ajoute que la DDAF conseille de réviser concomitamment le schéma d'assainissement.

Vu l'exposé de Maître LAVEIX, Monsieur le Maire est autorisé à engager une nouvelle consultation de bureau d'étude.

S'agissant de l'assainissement non collectif, Monsieur Bussac rappelle que le syndicat des eaux a adressé en mairie la liste des maisons « points noirs » et qu'il faudrait engager une démarche vis-à-vis des propriétaires pour les inciter à se mettre en conformité en leur précisant qu'elles sont les aides qui s'offrent à eux.

Monsieur le Maire prend acte de cette remarque.

17. CONSEIL REGIONAL : MISE EN ŒUVRE DU NOUVEAU PLAN BASTIDE

Le Conseil Régional met en œuvre son nouveau Plan Bastide. A ce titre, il apporte son soutien au développement des « villes neuves médiévales et bastides » et dans le cadre de sa politique territoriale de développement local, il soutiendra les villes neuves médiévales et bastides d'Aquitaine, engagées dans un projet global portant notamment sur le développement économique et la valorisation du patrimoine.

La Région accompagnera prioritairement les collectivités :

- adhérentes à une association départementale de Bastide,
- dont le projet s'intègre dans la stratégie territoriale du Pays et est inscrit au contrat de Pays.

Une étude ou une réflexion globale d'aménagement est un préalable. L'engagement partenarial entre la commune et la région se traduira par la signature d'une convention pluriannuelle d'une durée maximale de 3 ans identifiant les projets éligibles au règlement d'intervention et leur échéancier de réalisation.

Le règlement initial élargit le champ des interventions aux opérations concernant :

- le développement commercial,
 - Opérations d'Aménagement de Communes Rurales (OACR) pour contribuer à l'implantation et à la modernisation du commerce de proximité, dans les communes de moins de 3 000 habitants, en partenariat avec le FISAC,
 - Artisanat d'Art : favoriser l'installation pérenne d'artisans d'Art au cœur des bastides en cohérence avec la structuration de la filière et son animation initiées par le pôle de développement économique.
- des aménagements en relation avec le patrimoine, notamment d'espaces publics, aide à la rénovation, soutien à la Convention d'Aménagement de Bourg.
- de soutenir l'animation et les manifestations dans le cadre de projets mutualisés.

Une attention particulière sera portée dans le cadre de ce dispositif pour soutenir à titre expérimental l'émergence d'opérations, présentées par une ou plusieurs communes ayant un

caractère innovant notamment en matière de développement durable, de Technologies de L'information et de Communication (T.I.C.).

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de prendre connaissance du règlement d'intervention qui leur a été communiqué par voie de messagerie en date du 13 septembre 2009 et de réfléchir parmi les projets communaux à ceux qui seraient susceptibles d'éligibilité :

- études d'aménagement du bourg
- études prévues dans le cadre de la procédure de révision du PLU
- projet d'aménagement de la place
- rénovation de la mairie avec un nouveau local pour l'office de tourisme
- festival de musique classique
- fête de vins...

18. CCPSG : constitution de la Commission Intercommunale des impôts indirects

Une Commission intercommunale des Impôts directs constituée de 23 membres (1 Président, 10 titulaires et 10 suppléants sur le territoire, 1 titulaire et 1 suppléant hors territoire) doit être désignée au sein de la Communauté de Communes.

16 communes sont représentées et il appartient à chacune d'entre elles de proposer des représentants – La commune de Sauveterre doit être représentée par 4 titulaires.

Sur proposition de Monsieur le Maire, sont proposés pour représenter la commune de Sauveterre de Guyenne :

- JY Dèche
- Roger Beaux
- Sylvie Panchout
- Thierry Charles

19. Syndicat Intercommunal mixte d'Aménagement des eaux des bassins versants de l'Engranne et de la Gamage

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil Syndical du Syndicat Intercommunal des Bassins Versants de l'Engranne et de la Gamage, a accepté en sa séance du 16 juillet 2009 l'adhésion sollicitée par la commune de Gornac dans le cadre des travaux d'entretien et de restauration végétale de l'Engranne.

Chaque Conseil Municipal des communes membres du Syndicat est appelé à se prononcer sur cette demande d'adhésion.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal donne son accord par 19 voix pour.

Monsieur le Maire rappelle le souhait de constituer un regroupement de communes pour l'entretien des bassins versants de la Vignague.

3 possibilités se présentent :

- constituer un syndicat bassin versant de la Vignague,
- Intégrer la Vignague aux compétences du Syndicat Bassin Versant de la Misère
- Intégrer la Vignague aux compétences du Syndicat Bassin Versant de l'Engranne et de la Gamage, lequel pourrait également absorber le Syndicat Bassins versants de la Misère.

Cette dernière possibilité, la plus favorable, est à l'étude.

20. Point sur le déroulement des manifestations estivales

Monsieur le Maire fait le point sur l'organisation des manifestations estivales.

- **Fête des vins** : En vue d'améliorer l'organisation des manifestations et notamment de la fête des vins, il est décidé d'étudier la possibilité d'acquérir des bancs et des tables pliantes.
- **Fête médiévale** : Monsieur le Maire souhaiterait que les réunions de « débriefing » soient réalisées au lendemain des manifestations pour constater « à chaud » les points forts et les points faibles. Concernant la fête médiévale 3 solutions sont envisageables :
 - le maintien de la manifestation à Sauveterre - à la condition de constituer une équipe motivée et de prévoir des animations continues sur l'après-midi et la journée.
 - Organiser une fête médiévale le temps d'un week-end (samedi-dimanche au Castrum de Pommiers)
 - Choisir chaque année une commune du territoire de la communauté de Communes pour une « fête médiévale itinérante ».

Françoise Méry et Sandrine Combefreyroux insistent pour que les fêtes médiévales restent à Sauveterre, sur la place de la Bastide. Elle demande au Maire de patienter le temps qu'elles constituent une équipe de bénévoles pour organiser ces fêtes, avant de prendre une décision.

- **Le Club des aînés ruraux** fêtera ses 30 ans le 9 décembre et Monsieur le Maire souhaiterait que la commune offre un cadeau au Club. Le Président du Club souhaiterait pour le bien-être de ses adhérents que les menuiseries de la salle de réunion soient remplacées afin de supprimer les courants d'air. Monsieur le Maire propose de demander à la Maison de l'Habitat de réaliser un diagnostic énergie et d'étudier une solution technique adéquate.
- **Manifestation « Ouvre la voix »** : 400 cyclistes étaient présents à Sauveterre – Beaucoup de monde à l'église pour le Concert de *Luciole*.

21. AUDIT CONTRATS D'ASSURANCE DE LA COMMUNE

Dans le cadre de l'optimisation des postes de dépenses, Monsieur le Maire rappelle la nécessité d'analyser et de repenser le poste des dépenses d'assurance des bâtiments et des véhicules. Vu la complexité du sujet, Monsieur Puaud propose de s'attacher les services d'un cabinet d'audit et propose de désigner le cabinet Audit Assurances Sud pour une mission d'assistance à la passation de marchés publics d'assurance moyennant le coût de 1500 € ht. Cette mission a pour objet :

- d'effectuer une analyse des polices en cours,
- d'évaluer les risques et les besoins,
- de mettre en place une politique d'assurance en adéquation avec les nouvelles contraintes règlementaires,
- d'assister la collectivité à la passation de marché public d'assurance (rédaction du cahier des charges, procédure de consultation et d'analyse des offres...).

Le Conseil Municipal donne son accord par 19 voix pour et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte d'engagement.

22. QUESTIONS DIVERSES

- La Poste – Monsieur le Maire a rencontré le responsable de la Poste – La commune pourrait envisager d’acquérir l’immeuble sur la base du prix estimé par le service des évaluations domaniales soit 145 000 €. Le coût des travaux est estimé 100 000 € - le loyer actuel est de l’ordre de 10 000 € par an et il pourrait être réévalué si la commune achète et prend à sa charge les travaux.
- Immeuble Mc Clymont rue Saint Romain – Monsieur le Maire a rencontré Logévie, promoteur spécialisé dans la conception de logements sociaux – un projet d’aménagement d’une unité d’hébergements est à l’étude avec l’Esat Voir ensemble de Puch dans la perspective d’encourager l’intégration des salariés mal-voyants à la vie du Bourg.
- Agenda septembre Fête des vendanges le 19 septembre 2009.
- Invitation départ à la retraite sapeurs-pompiers volontaires – Le Conseil Municipal est convié au verre de l’amitié servi à la caserne à l’occasion du départ à la retraite du Médecin-commandant Serge MAURIN, des caporaux-chefs Louis Larmandieu et Jean-Paul Fort – le 16 octobre 2009.
- Mesures champs magnétiques – Les rapports d’expertise ont été rendus par les deux sociétés missionnées par Orange Telecom et Bouygues Telecom. Les champs les plus importants relevés sont ceux émanant des GSM (téléphones portables) mais restent très inférieurs aux seuils autorisés. Ces rapports sont consultables en mairie et sur le blog communal à l’adresse : <http://www.sauveterre-de-guyenne.eu/>

L’ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00 h 30.